

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par

M. Molac, M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 6

À l'alinéa 56, substituer à la référence :

« 9° »

la référence :

« 4° *ter* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de ne pas imposer un avis avant l'arrêté de la région, à l'ensemble des acteurs qui ont été associés à l'élaboration des différents volets du SRADDET en CTAP.